



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat / Sekretariat
Route de Fribourg 42
1784 Courtepin
026 684 18 34 - adm@courtepin.ch

Législature 2021-2026

Message no 26 du Conseil communal au Conseil général
du 13 décembre 2023

Budget ordinaire 2024

1. Introduction et objet du message

Le Conseil communal vous soumet le budget ordinaire 2024 qu'il a élaboré conformément à la législation sur les finances communales fribourgeoises. Les prévisions sont les suivantes :

Total des charges	CHF 24'388'936.-
Total des revenus	CHF 23'745'726.-
Résultat (excédents de charges)	CHF - 643'210.-

Le budget 2024 est déficitaire de CHF 643'210.-, respectivement 2.71% des revenus totaux. Malgré des entrées d'impôts spéciaux attendues en hausse, l'augmentation des charges liées (qui représentent env. 48% de nos charges totales) pèsent sur le budget communal.

2. Conclusion

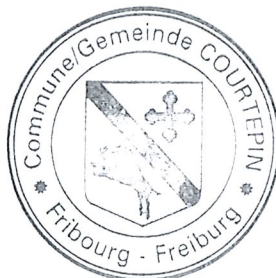
Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le budget ordinaire 2024 de la Commune de Courtepin.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 27 novembre 2023

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat